L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 2 SEPTEMBRE 1859.

Imprimé et publié par
G^l F. WEISSE & Co.
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES;
G. F. WEISSE. E. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. HARBY.
Rue de Chartres, No 63, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI MATIN, 2 SEPTEMBRE.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnemens "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce Jour.

Par B. Turpin, 56, Vieille Levée.— Cigares de la Havane.

Par B. Turpin à 10 heures et demie, au No 56, Vieille Levée—Vins, provisions, liqueurs, etc.

Loi relative aux gens de couleur libres.

Une loi très rigoureuse votée par la dernière législature, et qui a rapport aux gens de couleur libres venant du dehors, reçoit son application depuis hier, un des articles fixant au 1er septembre la mise à exécution du bill.

Comme une partie de notre population de couleur libre à la Nouvelle-Orléans, population honorable (nous sommes heureux de lui rendre ce témoignage), attachée au pays et à ses institutions, toujours prête à le servir et à le défendre, — s'est étrangement méprise sur le but et la portée de la loi dont il s'agit, nous croyons devoir l'analyser à son intention.

D'abord, elle n'a rapport qu'aux hommes de couleur libres qui, comme nous le disons plus haut, sont étrangers à la Louisiane.—Elle porte que toute personne de couleur libre arrivant dans cet Etat à bord d'un navire quelconque, sera conduite à la prison de paroisse et y restera jusqu'à ce que le navire soit prêt à quitter le port. L'individu ainsi incarcéré ne sera livré au capitaine du batiment, quand ce dernier le réclamera, que vingt quatre heures avant le départ du navire, et à la condition de rester à bord. Si le capitaine le laisse débarquer, il paiera une amende de cinq cents piastres, dont une moitié sera affectée au bénéfice de l'Hôpital de Charité et l'autre moitié à la personne qui signalera la contravention. Le capitaine devra en outre fournir un cautionnement de $500 pour répondre du départ de son navire dans les vingt-quatre heures qui suivront la réinstallation du détenu à bord. Il aura aussi à payer quarante sous par jour pendant l'emprisonnement de ce dernier.

Si le capitaine refuse d'acquitter ces frais ou ne réclame pas le détenu après soixante jours d'incarcération, la personne de couleur ainsi écrouée sera conduite devant le recorder du 2me District de la Nlle-Orléans, quand le délit aura été commis dans la paroisse d'Orléans, ou devant un juge de paix, quand il aura été commis dans une autre paroisse; et ce magistrat, après une instruction sommaire, remettra le détenu en liberté en lui donnant un délai de cinq jours pour quitter l'Etat. Si après l'expiration de ce délai, le contrevenant se trouve encore en Louisiane, il sera arrêté et condamné à trois mois au moins ou à un an au plus de détention au pénitentiaire.

La personne de couleur libre qui, après être venue dans l'Etat une première fois, contrairement à la loi, s'y présenterait de nouveau plus tard, sera passible de cinq années de pénitentiaire.

Toute personne ou tout officier de police arrêtant une personne de couleur, placée dans les circonstances indiquées plus haut, recevra une récompense de dix piastres, si l'arrestation a lieu dans la paroisse d'Orléans.

Tout capitaine de navire destiné à la navigation maritime, devra, à son arrivée, remettre au capitaine du port ou au chef de la police, un rapport écrit et assermenté, indiquant le nom, le numéro et le lieu de résidence de toute personne de couleur libre qu'il amènera dans l'Etat. S'il y manque, il sera passible d'une amende de $250.

Voilà la loi telle que l'a votée la dernière Législature, d'après celle qui existe déjà dans la Caroline du Sud. Elle est rigoureuse, sans doute, mais elle ne s'applique pas à la population de couleur libre établie en Louisiane.

Signes de Prospérité.

Le *Philadelphia Bulletin*, dans un de ses derniers numéros, renferme un article plein de sens au sujet des véritables sources de la prospérité publique. C'est le revenu de l'Etat qui est l'Etat même, a dit avec raison le célèbre Burke. Pour qu'un Etat soit florissant, pour qu'il soit fort au dedans et respecté au dehors, il faut qu'il soit riche, c'est-à-dire qu'il ait une industrie réelle et non factice, qu'il produise, qu'il achète et qu'il vende beaucoup.

Le pays le plus prospère est celui où l'argent circule avec le plus de rapidité, où il passe promptement de main en main, où il ne s'enfouit nulle part mais porte la vie et le mouvement dans tout le corps social. C'est l'unique destination du numéraire. Qu'il s'accumule entre les mains d'une nation, cette nation sera pauvre, comme l'a été autrefois l'Espagne au milieu des trésors qu'elle tirait de l'Amérique du Sud, si elle renonce à l'agriculture et qu'elle ne possède ni industrie ni commerce.

Avec de l'or seulement, on peut acheter, mais les millions s'épuisent rapidement quand on n'a rien à vendre, de son côté. Les peuples qui produisent peu achètent tout fort cher, parce que le véritable commerce est l'échange des produits, et que là où il n'y a à recevoir, contre des marchandises, que des espèces monnayées, l'approvisionnement, calculé sur cette base étroite, est toujours insuffisant et incomplet.

Voyez le Mexique qui n'a pour toute fortune que l'or et l'argent qu'elle extrait de ses mines et qui lui servent à s'acquitter en partie envers ses créanciers. Y a-t-il au monde un pays plus pauvre, plus dépourvu de ressources et plus accablé de dettes? Mais aussi son sol si fertile est inculte; il n'est ni couvert de moissons ni sillonné de chemins de fer; on n'y voit ni fabriques, ni usines, ni bateaux à vapeur. C'est la mort au milieu de la nature la plus riche, la plus vigoureuse et la plus splendide qui soit sortie des mains de Dieu.

Nous avons dit que l'Etat le plus prospère est celui où l'argent circule le plus rapidement, c'est-à-dire où l'on vend et où l'on achète beaucoup. La situation est d'autant meilleure que les articles d'échange sont nombreux et variés, et qu'ils sont de fabrique nationale. Un peuple qui produit sera toujours riche, car il trouvera constamment des acheteurs soit chez lui, soit au dehors. Or, la production c'est le travail, ce qui équivaut à dire qu'une nation industrieuse sera toujours florissante, vérité banale qui n'a pas besoin de démonstration. Il n'y a pas, sous ce rapport, de différence entre l'individu et la masse, car la bienfaisante et providentielle loi du travail s'applique à celui là comme à celle-ci.

Dans les grandes villes, quel est le signe infaillible de la prospérité? Le chiffre de la vente à la reprise des affaires, et non le résultat des jeux de bourse. La hausse et la baisse dans les valeurs financières ne signifient absolument rien, sinon que certaines circonstances passagères ont favorisé ou déjoué les combinaisons des spéculateurs. Que des actions de banque ou de compagnies industrielles soient au-dessous du pair, ou qu'elles commandent une prime, qu'elles soient dépréciées ou qu'elles aient une valeur exagérée, que des bons d'Etat ou des obligations fédérales soient ou non recherchés, cela n'a aucune portée au point de vue de la prospérité générale.

Le public se laisse néanmoins trop souvent égarer par le bruit que font autour d'eux certains spéculateurs, et s'imagine que la fortune entière du pays est représentée par quelques millions de stock. Il y a aux Etats-Unis deux cent cinquante mille maisons de commerce, et leur perte, pendant la grande crise financière de 1857, ne s'est pas élevée à trois pour cent de leur capital. Quant à celui du pays en général, en dehors du commerce proprement dit, il n'a pas été atteint.

On doit aussi se rappeler que beaucoup de marchands, courtiers, facteurs, sont des agens inutiles dont le succès ou l'insuccès sont sans influence sur la fortune publique. Entre le producteur et le consommateur, il faut sans doute des intermédiaires, mais dans une certaine proportion. Or, il est évident que nous en avons trop. On a calculé qu'une personne sur soixante, aux Etats-Unis, en prenant pour base la population totale de l'Union—hommes, femmes et enfans—reçoit d'une main, comme agent ou courtier, ce que le producteur envoie sur le marché, pour le livrer, de l'autre, au consommateur. Eh bien! cette proportion est trop considérable, et si les agens dont il s'agit viennent à éprouver des pertes, on aurait tort de croire qu'elles peuvent réagir sur la prospérité publique: elles atteignent sans doute des intérêts individuels, mais l'équilibre général n'en est pas troublé.

LISTE DES LETTRES.
On trouvera plus loin la liste des lettres françaises, espagnoles et italiennes restées à la poste.

On verra aux annonces que M. Edward Durrive Jr, est associé à la maison Edward Durrive & Co.

Dépêches télégraphiques

Transmises à l'Abeille.

NOUVELLES D'EUROPE

ARRIVÉE DU STEAMER AFRICA.

Duel entre deux maréchaux français.

Rapport que le maréchal Neil a été tué.

L'armée autrichienne devant se rendre à Rovigo.

Modification dans le cabinet autrichien.

New York, 1er septembre—Le steamer *Africa* vient d'arriver ce soir, de Liverpool. Il est parti le 20 août, et n'apporte conséquemment aucune nouvelle plus récente que celles reçues par le *Jura*.

Ses avis commerciaux ont presque tous été anticipés; toutefois, les journaux apportés par ce steamer contiennent quelques faits intéressants qui n'ont pas été mentionnés dans le résumé des nouvelles transmises par le télégraphe.

FRANCE.

On rapporte qu'un duel a eu lieu entre le maréchal Canrobert et le maréchal Neil par suite des remarques faites par le maréchal Neil, à l'empereur, sur la conduite du maréchal Canrobert en Italie.

On rapporte aussi que le maréchal Neil a été mortellement blessé dans ce duel.

D'après les rapports qui ont circulé subséquemment, le maréchal Niel aurait quitté Paris pour se rendre à Toulouse et le maréchal Canrobert se serait mis en route pour se rendre aux eaux de Vichy.

L'empereur a donné l'ordre d'expédier deux navires de guerre à vapeur pour l'Algérie, afin de ramener nombre d'exilés politiques qui se trouvent à la colonie pénale de Lambessa. Ces exilés sont désignés dans l'amnistie accordée par l'empereur.

Le correspondant parisien du *London News* affirme que dans l'impossibilité de régler les clauses du traité de paix de Villafranca selon les vues de l'Autriche, l'empereur Napoléon a cru devoir accorder l'amnistie pour que dans l'espoir de rallier à son étendard les hommes influents de tous les partis.

Les dernières mesures prises par le gouvernement belge et spécialement son projet d'ajouter d'autres défenses à ses fortifications d'Anvers, ont produit de vives sensations à Paris.

Un corps d'armée française doit demeurer sur le Rhin, ayant ses quartiers généraux à Nancy.

Bourse de Paris.—Les trois pour cent ont clos à 69 francs 15 centimes.

Le *Moniteur* contient un décret qui pourvoit à ce que l'on puisse négocier à la Bourse des actions de l'étranger lorsque les deux cinquièmes de la valeur sont payés, au lieu des sept-dixièmes comme portait la limite antérieure.

AUTRICHE.

Selon les rapports parvenus de Vienne, l'empereur François Joseph s'impatiente du retard que l'on met dans le rétablissement des grands ducs. Par suite de ce retard et des mécontentements qui se manifestent de plus en plus en Italie, l'empereur d'Autriche a donné l'ordre de faire concentrer un grand corps d'armée à Rovigo, sur la route de la légation et des villes de Ferrare et de Modène.

En outre, plusieurs régiments de l'armée autrichienne en Italie, qui devaient revenir dans l'intérieur de l'Autriche, ont reçu contr'ordre et doivent rester en Italie.

Une modification importante a eu lieu dans le cabinet de Vienne. Le baron Bach, le membre le plus influent du ministère, s'est retiré malgré le désir contraire de l'empereur; il doit être nommé ambassadeur à Rome. On ne connait pas encore quel est celui qui doit lui succéder.

ITALIE.

Le chevalier Farini, après un court séjour à Paris et plusieurs entrevues avec le comte Walewski, est retourné en Italie pour reprendre la Dictature du duché de Parme.

Le gouvernement de Parme a fait l'achat de 4,000 carabines Minié et invité le corps de carabiniers des Alpes, qui étaient sous les ordres de Garibaldi dans la dernière guerre et qui se sont débandés, de reprendre du service sous la direction du duché de Parme.

Un décret a été lancé à Bologne déclarant que tous les citoyens des Etats Pontificaux, sont égaux politiquement et légalement, quelle que soit leur religion.

Le père Gavazzo, l'orateur catholique qui jouit d'une grande popularité, prêche en ce moment à Bologne avec d'immenses succès.

Aux dernières dates, Garibaldi était à Modène.

Une dépêche de Gênes, annonce la suspension du journal "*Il Cattolico*" de cette ville, à cause de ses tendances réactionnaires.

ANGLETERRE.

Liverpool, 20 août.—Le steamer *Europa* est arrivé aujourd'hui, de New York.

Le Dr. Smithurst a été trouvé coupable du crime d'homicide sur sa femme, et condamné à être pendu.

La grève des ouvriers constructeurs continuait à se maintenir à Londres.

Edward Butler, de la maison de Butler et Smart, *solicitors*, s'est enfui. Sur examen de ses livres, il a été reconnu qu'il a soustrait une somme de 100,000 livres sterling.

LE VAPEUR MONSTRE ALLANT A NEW-YORK.

Le steamship *Great-Eastern* doit mettre en mer vers la mi-septembre. Les directeurs ont résolu que son premier voyage à travers l'Atlantique aura pour destination le port de New York, directement, mais en touchant à Terre Neuve et en déposant ses malles à St Johns.

EUROPE.

Nouvelles de l'Ætna

Nous puisons dans les journaux apportés par l'*Ætna* quelques nouveaux détails sur la situation en Italie et en Allemagne.

Les élections ont eu lieu le 9 courant dans toute la Toscane, sans aucune scène de désordre. Le baron Bettino Ricasoli et tous les ministres, le marquis Gino Capponi, l'avocat Galeotti, le professeur Giorgini, le marquis Bartolommei, l'avocat Malenchini, le banquier Adami et d'autres hommes influents ont été élus. L'assemblée devait se réunir, le jeudi, 11.

Les troupes françaises encore en Italie ont différé leur départ.

Plusieurs émissaires de Mazzini dans la Romagne ont été chassés par le gouvernement provisoire.

Le général Garibaldi a été élu député à Strabella, dans le Piémont.

Les habitants de la Vénétie, émigrent en masse dans la Lombardie et les Croates ainsi que les Hongrois de l'armée autrichienne, désertent aussi en masse, les uns parce qu'on ne les paye pas, les autres parce qu'ils craignent les persécutions du gouvernement.

Les Parmesans paraissent décidés à s'opposer à la rentrée de la duchesse dans ses Etats. Ils espèrent unir leur cause à celle des autres duchés et proclamer Farini leur dictateur.

Garibaldi est attendu en Toscane, à la tête de 13,000 volontaires. Les Toscans ont démoli la citadelle du Belvédère, d'où le grand-duc avait compté, un jour, bombarder la ville.

La noblesse de Savoie propose d'ériger cette province en vice-royauté, avec une administration séparée et le plus jeune des fils du roi, le duc d'Aoste, à sa tête.

Depuis qu'il est question de désarmement général, la Prusse s'occupe plus que jamais d'augmenter ses forces.

Les nouvelles fortifications d'Anvers font le sujet d'une vive discussion entre les trois presses de France, d'Angleterre et de Belgique. La *Times* dit entr'autres choses, que la promesse de l'empereur de ne pas attaquer la Belgique n'est, après tout, que la promesse d'un mortel. *L'Independance belge* fait cause commune avec les feuilles britanniques.

Le sultan a sanctionné la double élection du colonel Couza, des Principautés danubiennes, à condition qu'il ira à Constantinople rendre hommage à son suzerain.

Affaires d'encan et de commission.—MM. McCerren, Landry & Co, encanteurs, estimateurs et agents généraux, annoncent aujourd'hui dans nos colonnes qu'ils sont prêts à se charger de la vente de propriétés foncières, d'esclaves, de meubles, d'actions, de cargaisons, de marchandises, etc., etc. Ils s'occuperont spécialement de la vente d'habitations cotonnières et sucrières. M. Powell, un des associés, qui a une grande expérience dans les affaires de terre, s'emploiera particulièrement aux vérifications de titres, réclamations, et autres démarches qui devront être faites dans les Bureaux de terres de la Louisiane et au Bureau général de Washington. MM. McCerren, Landry & Co, ont établi leurs bureaux au Masonic Hall, coin des rues St Charles et Perdido.

Fournitures de bureau.—M. P. Durel, 37, rue de Chartres, vient de recevoir un grand et bel assortiment de fournitures de bureaux, telles qu'agendas, plumes, papier, livres blancs, encre, crayons, etc. Ses prix sont, comme de coutume, très modérés.—Voir aux annonces.

CHRONIQUE LOCALE.

Grand incendie.—Un incendie a éclaté, hier après midi, entre deux et trois heures, au No 97, rue Tchoupitoulas—un des trois magasins dont M. A. G. Bennett se sert comme dépôts de chaux, chanvre, foin, etc., appartenant à différentes maisons. Les trois bâtisses (Nos 97, 99 et 101) ainsi que le contenu, excepté deux à trois cents caisses d'eau-de-vie et quelques barils vides, ont été la proie des flammes. MM. Prickard, Steele & Co. ont perdu un lot de marchandises, et d'autres articles évalués à un millier de piastres et assurés. La perte de M. Bennett est en grande partie couverte par l'assurance.

Le feu s'est communiqué, par la chûte d'un pan de mur, à l'établissement de M. Joe McGee, tonnelier, qui perd environ mille piastres et n'avait pas d'assurance.

MM. Chapman, Gannison & Co. avaient des moulins, des presses à coton, des scies, des moulis, dans la maison No 103 qui a échappé à l'incendie grâce aux efforts de la compagnie de pompiers No 20, dirigée par M. Boggs.

Nous regrettons d'apprendre que deux ou trois pompiers ont été blessés. M. J. H. Mastin, commis de MM. J. H. & L. M. Martin, a failli être tué en aidant les personnes qui sauvaient des marchandises dans le magasin de M. Barnett.—Une grande échelle du "Hook and Ladder Company" s'est rompue au milieu; cinq ou six hommes sont tombés d'une hauteur de quinze à vingt pieds et se sont plus ou moins grièvement blessés. L'un d'eux, appelé, dit-on, Perry et appartenant à la Compagnie No 9 ou 10; il a une côte enfoncée. [illegible] a été blessé à la tête. [illegible]

On a des soupçons sur les causes de cet incendie. Le matin même, M. Bennett avait éteint un commencement de feu dans le magasin. Le bruit court qu'un homme dont l'intérêt était en jeu proposa à un autre de partager avec lui s'il s'engageait à ne pas dévoiler aux Compagnies d'assurance qu'une partie de ses marchandises avait été enlevée avant que l'incendie n'éclatât.

Arrestation.—Le recorder Summers se présenta au marché, hier matin; une femme s'étant plainte à lui d'avoir été insultée par un homme qu'elle désignait, le magistrat le fit arrêter sur-le-champ, sa culpabilité fut prouvée et il eut à opter entre la prison et une amende. L'homme s'exécuta sans hésiter et promit au contraire de se mieux conduire à l'avenir.

Ann Bluestone, Emilia Miller et Pamela Schmidt ont été arrêtées dans le Deuxième District pour scandale et bris de paix.

Frank Johnson et Jim Williams accusés de vol de chemises au préjudice de M. Sanders, dans le Quatrième District, n'ayant pu fournir chacun un cautionnement de mille piastres pour répondre de leur bonne conduite, ont été écroués par ordre du recorder Adams.

Blessée.—Honora Sullivan demeurant dans la rue Joséphine, a été blessée d'un coup de couteau, mercredi soir, chez un nommé Sweney, rue de la Levée, par une personne dont elle ne veut pas donner le nom.

On l'a transportée à l'Hôpital de Charité. Sa blessure n'est pas grave.

Reculade a temps.—Un jeune homme entra hier dans un magasin de comestibles de la rue de la Levée et demanda des marchandises au nom d'un commissionnaire dont il produisit l'ordre. Les commis conçurent aussitôt des soupçons mais quand ils se décidèrent à l'arrêter il avait déjà disparu.

Les recorders.—Le recorder Summers a fixé au 6 du courant l'interrogatoire de Kate Beaver, qu'un affidavit accuse d'être entrée chez Bridget Visard et de l'avoir violemment assaillie.

George Wall devra répondre, le 7 du courant, à l'accusation d'avoir porté un coup de couteau à Wm.H. Ramsear.

Wm Pickett, accusé d'avoir poignardé Wm McGee, le 5 du mois dernier, subira un interrogatoire le 7 de ce mois. Il a fourni un cautionnement de mille piastres.

—Charles Casanave s'est plaint, devant le recorder Wiltz, d'avoir été grossièrement insulté par M. Laprée, le 31 août, dans la rue du Canal.—Cautionnement.

Acquittée.—Mary Ann Ballinger, accusée d'avoir insulté John Coffee, a été acquittée à la demande du plaignant.

Ordre de partir.—Elenora et Harret Robinson, femmes de couleur libres, ont reçu l'ordre de sortir de l'Etat dans les cinq jours, conformément à la loi de 1859 qui défend aux personnes de couleur de venir ou de demeurer en Louisiane à moins qu'elles n'aient rempli certaines conditions.

A la mémoire de Lopez.—Une grande messe a été chantée, hier matin, à la Cathédrale St Louis, pour le repos de l'âme du général Narciso Lopez, exécuté à la Havane le 1er septembre 1851.

Abus de confiance.—Francisco Hermonelli accuse d'abus de confiance et de détournement de fonds Saml P. Smith, qui tient un café au coin des rues Lafayette et Front Levée.

Il déclare que Smith, ci devant aéronaute, l'engagea à venir prendre pension chez lui et lui promit que son cab lui donnerait un revenu d'une piastre par jour. Le lendemain, le plaignant ayant réclamé son véhicule, l'accusé répondit qu'il ignorait où il était, mais qu'il le découvrirait moyennant vingt-cinq piastres; Hermonelli s'y refusa.

L'affidavit ajoute que bientôt le plaignant eut payé sa pension et quitté l'établissement, Smith refusa de lui rendre non-seulement son cab qui vaut deux cent cinquante piastres, mais encore un baril de cognac, deux selles et d'autres objets évalués à soixante-quinze piastres.

Le prévenu n'a pas pu fournir un cautionnement. Il est en prison. L'instruction est fixée au 7 du courant.

Amendes—Sarah McElray, femme de couleur libre, qui s'est servie d'expressions obscènes dans la rue, acquittera une amende de dix piastres ou passera vingt jours en prison.

Pat. Ford, dix piastres ou un mois de prison pour avoir terrassé Robt. Delaney.

Méprise réciproque.—Daniel Webster se plaisait à raconter une aventure qui lui était arrivée sur le chemin de Baltimore à Washington, avant la construction de la voie ferrée. Il n'était bruit, à cette époque, que des exploits d'une troupe de bandits qui infestaient les bois du Maryland, et le cocher de la voiture prise par M. Webster avait si mauvaise mine, que le grand orateur n'était pas sans alarmes. Arrivée au milieu d'une forêt sombre, la voiture s'arrête tout-à-coup et le cocher, se tournant vers son passager, lui dit d'un air farouche: "Ah! bien, monsieur, dites moi qui vous êtes." Webster, tout épouvanté et prêt à sauter à terre au premier moment, répond d'une voix tremblante: "Je suis Daniel Webster, du Massachusetts, membre du Congrès.—Quoi, s'écrie le Jéhu, dont le visage se rassérène et dont la main saisit celle du grand représentant, vous êtes Daniel Webster? Dieu en soit loué! mais vous êtes si vilain que je vous prenais pour un voleur de grand chemin."

Exploit d'un barbier.—Les barbiers sont généralement des hommes de nerf, sinon ils couperaient leurs pratiques; mais il y en a peu qui possèdent le courage jusqu'à renouveler l'exploit de l'un d'eux, dont parle le *Morning Star* de Londres. Ce barbier intrépide ayant grimpé avec huit compagnons au haut de la flèche de la cathédrale de Salisbury, la plus haute d'Angleterre, fit asseoir les huit amis autour de lui et leur fit la barbe. Blondin dansant sur l'abîme n'a pas fait preuve d'un plus grand sang froid.

TÉLÉGRAPHIE SOUS-MARINE.

Nous lisons dans le Bulletin scientifique de la *Presse*:

On s'occupe en ce moment, en Angleterre, de la construction d'un nouveau câble pour la télégraphie transatlantique, tous les efforts qui ont été faits pour tirer parti du premier étant restés sans résultat. Dans le cours de ces essais, on a reconnu la cause probable de l'échec que l'on éprouva l'année dernière, dans la célèbre et malheureuse tentative d'immersion de ce câble. Ce qui a mis le conducteur transatlantique hors d'état de fonctionner, c'est que, sous la pression considérable d'une grande profondeur d'eau, la gutta-percha qui l'enveloppait a dû s'écraser et laisser pénétrer l'eau jusqu'au fil métallique central.

Voici l'expérience ingénieuse et frappante qui a démontré la réalité de cette explication: On a pris une certaine longueur du câble transatlantique, et on a remplacé le fil de cuivre central qui sert à conduire l'électricité par une languette de potassium, métal qui, comme on le sait, décompose l'eau au simple contact de ce liquide. En plaçant au milieu de l'eau ce morceau de câble et soumettant l'eau à une pression considérable, on a constaté que, par cette pression, l'eau avait traversé la gutta-percha, car, en ouvrant le câble, après l'expérience, le potassium avait disparu, oxidé et dissous ensuite par l'eau. Cette expérience explique comment le câble transatlantique n'a pu fonctionner que quelques heures: dans les parties où la mer présentait une très grande profondeur, la pression de l'eau a dû écraser la gutta-percha et détruire ainsi les moyens d'isolement du courant électrique.

Il est bien établi, d'un autre côté, que les fils de fer qui enveloppaient extérieurement ce câble étaient, comme nous l'avons exposé en temps et lieu, une cause considérable de perturbation par l'effet du *courant induit* qui, s'établissant dans l'armature métallique extérieure, gênait le passage de l'électricité dans le fil intérieur.

Après avoir reconnu les causes qui ont fait échouer cette entreprise l'année dernière, on a mis ces remarques à profit. Pour éviter l'écrasement de la gutta-percha par la pression des eaux, on a donné à la couche de cette matière une épaisseur relativement plus considérable que dans le premier câble; d'un autre côté, afin d'éviter la production de tout courant secondaire, on a supprimé les fils métalliques extérieurs et l'on a consolidé le câble par une simple enveloppe de fils de chanvre. Ainsi construit, le câble atlantique ne pèse que le tiers d'un câble de la même grosseur cerclé de fils de fer; il est infiniment plus souple et jouit pourtant d'une grande force de résistance.

Le câble atlantique de l'année dernière pesait 1,000 kilog. par mille anglais, et on rompait sous une tension représentée par un poids d'environ trois tonnes; le câble actuellement en construction ne pèse que 400 kilog. par mille anglais, et il supporte sans se rompre un poids de 3 tonnes, représentant plus de 6 milles de sa propre longueur. Comme son poids spécifique n'est pas considérable, il pourra, assurent les directeurs de l'entreprise, être immergé même dans les grandes profondeurs d'eau sans de grandes précautions; on se passera de toute machine pour cette immersion, car le câble se déroulera à la main comme une amarre ordinaire.

La substitution de torons de chanvre aux fils de fer pour consolider le câble présente... [illegible]

Mais une fois le câble déposé au fond de la mer, à 1,000 ou 2,000 brasses, comme les vagues ni les courants ne se font pas sentir à cette profondeur, toute *enveloppe de résistance* devient inutile. Cette enveloppe, qu'elle soit de chanvre ou de fer, peut être alors sans le moindre inconvénient détruite et emportée par l'action de l'eau; la gutta-percha qui enveloppe le fil conducteur du courant, et qui suffit pour produire l'isolement électrique, pourrait se conserver dans ces conditions pendant des siècles.

La suppression des fils de fer extérieurs devant faire disparaître, au moins en très-grande partie, le phénomène d'induction, la vitesse de la transmission des dépêches en sera notablement accélérée. [illegible]

Aussi n'admettons-nous pas, avec les auteurs de cette entreprise, [illegible]

Ce nouveau système de câble atlantique n'est autre chose, d'ailleurs, que celui qui fut proposé, il y a plusieurs années, par le lieutenant Maury, le savant hydrographe américain, à qui l'on doit la découverte du grand plateau sous-marin qui s'étend de l'est à l'ouest dans les parties septentrionales de l'Atlantique, et qui est connu aujourd'hui sous le nom de "plateau télégraphique," parce qu'il représente la ligne sur laquelle on a déposé le câble océanien. [*Presse.*]

Nouvelles diverses.

Paris, 3 août.

Un homme qui occupe une des plus hautes positions de l'empire et qui jouit de l'estime et de la confiance entière de Napoléon III, M. de Morny, enfin, s'est abouché, dit-on, avec les principaux banquiers et industriels français et leur a garanti que la paix était assurée: que l'empereur voulait récompenser la nation de la confiance et du dévouement qu'elle a su montrer pendant la dernière crise en lui ouvrant de nouvelles voies d'activité, de progrès et d'avantages matériels.—D'autre part, dans les régions diplomatiques, on croit également à la durée de la paix; mais pour des motifs peut-être plus pratiques et plus sérieux.

—Il y a en ce moment près de 40,000 hommes aux deux camps de Saint-Maur et d'Alfort. Le drapeau du 49e de ligne, qui est au fort de Nugent, fait l'admiration universelle. Les zouaves et les turcos sont l'objet de la curiosité générale. Pour le moment les zouaves sont éclipsés par les turcos: c'est à ceux-ci que s'adressent les invitations des bourgeois qui les conduisent dans les cafés, les interrogent sur leur organisation. Un turco, interrogé pour savoir s'il était Arabe, a répondu: "Je suis plus Français que vous."—Ils poussent la facétie jusqu'à proposer aux gens de visiter l'intérieur des canons rayés, et ils ont trouvé, sans demander, la rue de Paul Niquet et de la mère Moreau. Les sous-officiers fréquentent l'Estaminet-Hollandais et le restaurant Taverniér. Leur costume est celui des zouaves, seulement il est bleu de ciel. Les officiers sont indigènes jusqu'au grade de capitaine. Les officiers supérieurs sont Français. Ces hommes sont grands et agiles. Ils marchent généralement deux par deux, se tenant par le doigt, selon la coutume arabe.

—Les canons rayés ont rendu de grands services pendant la campagne d'Italie; mais, pour parvenir à une perfection complète de ces bouches à feu, il faut réussir à les charger par la culasse. Ce perfectionnement indispensable vient, dit-on, d'être mis à l'étude.

—Les nouvelles de la santé de M. Roger sont tout à fait rassurantes: le malade va de mieux en mieux et, au rapport des médecins, il pourra même quitter le lit avant trois ou quatre jours.

La *Gazette* de Madrid a publié, le 31 juillet, un décret royal en vertu duquel M. Perry, ancien secrétaire de la légation des Etats-Unis à Madrid, est autorisé à établir un câble électrique sous marin entre Cadix et les Antilles espagnoles. Ce câble passera par les îles Canaries qu'il reliera entre elles, puis sera dirigé vers les îles du cap Vert, de Saint Paul et de Fernando de Noronha, les côtes du Brésil, celles des Guyanes, l'île de la Trinité, Puerto Rico et Cuba. M. Perry a un an pour former sa Compagnie et en présenter les statuts à l'approbation du gouvernement. Ces formalités étant remplies, la concession aujourd'hui provisoire deviendra définitive. Sauf des cas de force majeure, l'entreprise devra terminer ses travaux dans le délai de trois ans et, une fois le câble posé, la durée de son privilège sera de vingt-cinq ans.

FEUILLETON.

LES MORMONS.

XI.

LE PARLEMENTAIRE. [Suite.]

—Vraiment, cher Senor, vous m'adressez là une question très délicate et fort embarrassante.

—Pourquoi?

—Parce que si je vous communique franchement mes impressions, j'aurai l'air d'avoir peur, et si je les dissimule, vous me prendrez pour un imbécile....

—L'amour-propre, dans un pareil moment, serait hors de propos, cher Monsieur. Parlez dans toute la sincérité de votre cœur!

—Au fait, reprit de Simeuse, je vous montrerai bien, du moins je l'espère, lorsque sonnera l'heure du combat, que je ne suis ni un poltron, ni un maladroit! Eh bien! Senor, il me semble que notre position est aussi mauvaise que possible, et qu'à moins d'un miracle nous sommes perdus, archi-perdus.

—Qu'espérez-vous personnellement?

—Moi! rien! Après tout, qui sait? Il y a dans la vie des hasards si étranges! Qui m'assure qu'après avoir été laissé comme mort sur le champ de bataille, je ne guérirai point de mes blessures, et ne deviendrai pas prisonnier? [illegible] L'on ne peut répondre de rien!...

La gaîté de Simeuse était factice; elle accusait en même temps un courage raisonné et à toute épreuve, et une poignante anxiété.

—Ainsi, reprit Joaquin Dick, si je vous chargeais d'une mission très dangereuse, vous n'hésiteriez pas à l'accepter?...

—Parbleu!...

—Je prends acte de vos paroles! Et toi, Grandjean, as-tu quelque espoir?

—Oui.

—Lequel?

—Celui d'échanger des coups de carabine.

—Mais quant au résultat définitif de la lutte?

—Nous ne pouvons manquer d'être tous riflés, cela va sans dire.

—La pensée de la mort ne te cause aucune appréhension?

—Aucune. Ne doit-on pas être tué tôt ou tard?

—Tu ne regrettes rien ici-bas?

—Une seule chose: me séparer de vous Seigneurie!

—Tu m'aimes donc bien?

—Si je vous aime, mille tonnerres! répéta le géant avec explosion, mais je n'aime que vous!

—Et moi aussi, je t'aime bien, mon brave Grandjean, dit Joaquin Dick d'une voix pénétrante et en tendant sa main au Canadien.

—Ne parlez pas ainsi, s'écria le géant avec une profonde émotion et en s'assénant un formidable coup de poing sur la tête; vous allez me faire pleurer, Seigneurie, et je ne distinguerai plus le point de mire de mon rifle.

—Ainsi, si j'exigeais de toi le plus grand, le plus terrible des sacrifices qu'il est en ton pouvoir de faire, tu te résignerais sans murmurer?

—Tiens, est-ce que cela se demande? dit le géant en haussant les épaules. Vous m'ordonneriez de vous brûler la cervelle que j'obéirais. Est-ce que je ne suis pas votre esclave? Ai-je donc le droit de discuter vos intentions? Vous pensez, et moi j'agis, voilà tout.....

Cette réponse parut causer une vive joie à Joaquin Dick.

—Bien! dit-il.

Alors s'adressant de nouveau à de Simeuse.

—Cher Monsieur, continua-t-il, notre salut,—car je n'en désespère pas encore, loin de là,—est uniquement entre les mains de Hiram-Harris. Il faut donc à tout prix, coûte que coûte, que j'aie une entrevue avec le médium! La difficulté, c'est d'en obtenir un rendez-vous,—non pas qu'il le refuserait,—mais il faudrait arriver jusqu'à lui, et là est le danger!... Il est probable que le premier de nous qui se hasarderait à sortir de la grotte, serait accueilli par une grêle de balles. Or, c'est justement ce rôle de parlementaire que je vous destine! L'acceptez-vous?

—Je ne vous répondrai pas "avec plaisir!" s'écria de Simeuse en devenant très pâle, mais simplement "oui," je suis prêt!

—Merci, Monsieur. C'est bien, ce que vous faites là! lui dit Joaquin Dick avec une simplicité mêlée d'attendrissement. Soyez assuré, mon cher de Simeuse, que si ma vie n'était pas indispensable, du moins en ce moment-ci, au salut de Miles de Rosme, je ne vous chargerais pas d'une aussi désagréable et dangereuse corvée. Quand vous rendrez-vous auprès de Hiram-Harris?

—Ma foi! tout de suite, s'écria de Simeuse, après une courte hésitation. Je ne vous demande que le temps d'aller prendre congé de Miles de Rosme....Bah!....A quoi bon? ce serait les attrister inutilement....La position est bien assez critique pour ne pas la rendre pompeusement pathétique par des [illegible]....Adieu, Georges!...Senor Joaquin Dick! adieu!

L'enfant terrible allait sortir de la grotte; le Batteur d'Estrade le retint par le bras.

—Laissez votre carabine! lui dit-il. La confiance que l'on a l'air de témoigner aux bandits les touche parfois. Quand on n'est pas le plus fort avec eux, il ne faut jamais leur montrer ses armes....

—Très juste! dit de Simeuse.

—A présent, attachez votre cravate au bout de la baguette de votre carabine, et agitez ce drapeau lorsque vous mettrez les pieds dehors!... Les hommes se laissent prendre volontiers—comme les grenouilles—aux chiffons bariolés de couleurs....et puis cela ne servirait-il qu'à attirer l'attention des Danites pendant deux ou trois secondes, que ce serait déjà beaucoup. Cela leur donnera le temps de s'apercevoir que vous n'êtes pas armé.

—Très logique! dit laconiquement de Simeuse, qui craignait en parlant trop de laisser deviner son émotion. Voilà qui est fait.

—Bonne chance à votre bonne action! lui dit Joaquin Dick en lui serrant la main.

L'enfant terrible se pencha à son oreille, et baissant la voix:

—Voulez-vous que je vous avoue une chose, cher Senor?

—Dites.

—Je regrette de tout mon cœur le boulevard des Italiens!

Alors, prenant son élan comme un cerf traqué, de Simeuse bondit hors de la grotte.

Le silence qui suivit fut plein d'anxiété pour Georges et Joaquin Dick. Quant à Grandjean, il espérait que l'action de Simeuse serait le signal des hostilités, et il se tenait prêt à faire feu.

Le désir du géant ne se réalisa heureusement pas.

Quoique trente canons de rifles fussent sortis de derrière les rochers, lorsque de Simeuse s'était élancé hors de la grotte, pas un seul coup de feu ne fut tiré contre lui. [illegible]

—Maintenant, à nous deux, Grandjean! dit Joaquin Dick au Canadien.

Le Canadien, en s'entendant interpeller par Joaquin Dick, plaça son rifle entre ses jambes, et s'adossant à la paroi de la grotte, [illegible]

—[illegible] Seigneurie! dit-il. [illegible]

[illegible]

—Ce que j'exige de ton amitié, c'est que tu n'essaies pas de me venger si l'on me tue.

—Quand l'on vous tuera, Seigneurie,—en admettant un fait pareil possible,—il est incontestable, ou du moins très probable, que je ne serai plus......

—Pourquoi?

—Parce que, si nous en venons à l'arme blanche avec ces coquins de Danites, ils auront meilleur marché de ma personne que de la vôtre... J'ai la peau dure, c'est vrai; mais, vrai, vous êtes à peu près invulnérable....

—Si je suis tué, Grandjean, ce sera sans combattre....

—Alors vous serez assassiné?

—Oui!

—Et vous vous figurez, Seigneurie, que je ne vous vengerai pas! Ah! mais non.... ce que vous me demandez là est au-dessus de mes forces.

—Si je te jurais, Grandjean,—et tu sais que je n'ai jamais menti,—que si tu refuses de m'obéir, tu changeras en une affreuse agonie une mort qui, autrement, m'aurait été douce, persisterais-tu encore dans ton obstination? Veux-tu donc que ma dernière pensée soit une pensée de haine pour toi?

—Oh! non! Seigneurie.

—Alors, ne résiste pas davantage à mon plus cher et impérieux désir. Promets-moi que tu respecteras mes volontés dernières.

Le géant poussa un soupir qui ressemblait au mugissement d'un buffle.

—Oui, Seigneurie, dit-il, j'obéirai.

—Merci, Grandjean! Tu viens, par cette seule parole, de me payer au centuple tout ce que j'ai jamais pu faire pour toi!...... Prête-moi toute ton attention!.... Une fois que je serai mort, tu reporteras sur Miles de Rosme et M. d'Hédouville toute l'affection et tout le dévouement que tu avais pour moi de mon vivant.

—Le dévouement, soit; l'affection, non! Dam! ces choses-là ne se commandent pas! Je crois même que je détesterais ces demoiselles de toutes mes forces, et que, s'il leur arrivait malheur, j'en serais ravi....... car elles seraient la cause de votre mort!.. Du reste, cela ne m'empêcherait pas de me faire rifler pour les sauver d'un danger.

Joaquin Dick retira de la poche de sa veste en cuir une feuille de papier pliée, et la remettant à Grandjean:

—Voici l'itinéraire du chemin que tu auras à suivre.... Je l'ai tracé avec beaucoup de soin..... il est très exact! Grâce à ces renseignements, auxquels tu te conformeras scrupuleusement, quinze jours ou trois semaines au plus vous suffiront pour atteindre la Californie.

—Mais, Seigneurie, interrompit le géant avec émotion, à vous entendre parler, on dirait un condamné à mort. N'y a-t-il donc pas une chance pour que vous échappiez à ce danger qui vous menace et que je ne connais pas?

—Cette chance est si minime, qu'il est inutile de la faire entrer en ligne de compte! Allons, ne prends pas cet air navrant et refrogné, mon pauvre Grandjean....Je t'assure que la perspective d'une fin prochaine, loin de m'attrister me cause une joie indicible. Tu reconnais que je te suis supérieur par l'esprit.

—Parbleu! vous m'êtes supérieur en tout, Seigneurie!

—Eh bien! en ce cas, comment oses-tu porter un jugement sur mes intentions? Je sais probablement mieux que toi ce que je dois faire!

Ce raisonnement produisit une forte impression sur le géant.

—Le fait est, Seigneurie, répondit-il après un assez long silence, que chacun cherche son bonheur dans des voies différentes. Il y a des gens qui passent leur vie enfermés dans leur chambre au coin de leur feu, à s'abîmer les yeux dans les livres... tandis qu'il y en a qui [illegible]... Oui, vous avez raison... je n'ai pas le droit de me mêler, contre votre gré, de vos propres affaires... au total, c'est vous qui êtes le maître, je ne suis, moi, que le serviteur. N'importe, j'aurais préféré qu'au lieu de mourir [illegible] la fantaisie de loger une balle dans la tête. N'avez vous plus d'ordres à me donner?

—Je n'ai plus à t'adresser qu'une recommandation et une prière: la recommandation, c'est de ne pas t'exposer inutilement à un danger, tant que Miles de Rosme auront besoin de tes services et ne seront pas en sûreté; la prière, c'est que tu persévères dans tes bonnes résolutions et que tu restes toujours un honnête homme!

—Bon, Seigneurie! je conserverai la prudence jusqu'à la fin.... ce sera difficile, mais enfin, c'est faisable! Quant à continuer d'être vertueux, ça, n'y comptez pas!.... Je ne demanderais pas mieux que de vous être agréable; mais je ne veux pas vous tromper!.... je sens que, vous mort, je redeviendrai, malgré moi, et quoi que je fasse, le Grandjean d'autrefois.

Joaquin Dick n'insista pas: il n'avait pas de temps à perdre en paroles inutiles.

—Mon cher Georges, continua-t-il en s'adressant au jeune homme, qui avait assisté silencieux et sans se permettre une observation à la conversation avec le Canadien, voici mon testament. [illegible] sauvegardé autant que possible votre bonheur. Je vous fais simplement mon mandataire auprès des pauvres. Si vos bienfaits et vos aumônes rencontrent parfois, souvent même, hélas! l'ingratitude, ne vous découragez pas!... La vraie charité fait le bien pour le bien, et non en vue [illegible]... La vanité seule veut à l'avance la reconnaissance!.... Je vous en prie, ne me remerciez pas.... je ne répondrais pas!.... Vous savez combien je suis inébranlable dans mes résolutions!... Vous réussiriez qu'à me fatiguer.... sans me convaincre....

D'Hédouville était attendri jusqu'aux larmes, et cependant il se conforma au désir du Batteur d'Estrade: il ne lui dit pas un mot, et se contenta de lui serrer fortement la main.

[*A continuer.*] Paul Duplessis.

LE VERMIFUGE DU Dr McLANE.
[illegible]
New-York, 15 septembre 1853.
[illegible]
Mme LANE, [illegible]
☞ Que les acheteurs aient le soin de demander le CÉLÈBRE VERMIFUGE DU Dr McLANE, fabriqué par FLEMING Bros., de PITTSBURGH, Pa. [illegible]
Celui-ci seulement est véritable qui porte la signature de FLEMING BROS.
SCOVIL & MEAD, Agents en gros pour le Sud, 111 rue de Chartres.

Les Scrofules et les Erysipèles
[illegible] TRISEMAR [illegible]
A vendre par le Dr BARROW, No 157, Prince street, New York. [illegible]
J. WRIGHT & Co, No 21 et 151, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans.

Bonne nouvelle.
LE PAIN KILLER DE PERRY DAVIS [illegible]
J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres.

Destructeur des rats et des ravets, DE WILSON.
[illegible]
Destructeur des mouches et des ravets, de Wilson. [illegible]
J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres.

Travail pénible.
[illegible]
MAXIM DE WRIGHT, [illegible] POUR LA DESORGANISATION DES ORGANES DE LA GENERATION, etc.
J. WRIGHT & Co, 21 et 151, rue de Chartres.

Apprenez l'Anglais!
Les personnes de 12 à 60 ans qui voulant BIEN PARLER, [illegible] L'ANGLAIS [illegible]
Chez le Prof. BRETTE, 76, rue St-Charles.

L'ESPAGNOL!
[illegible]
Chez le Prof. Brette, 76, rue St-Charles.

Les personnes de 12 à 60 ans [illegible]
LA TENUE DES LIVRES, LES MATHEMATIQUES, [illegible]
Chez le Prof. Brette, 76, RUE St-CHARLES.

Sociedade Portugueza de Beneficencia.
Os membros que compoem esta Sociedade se reunirão domingo 4 do corrente as 7 horas da manhã, no locale da sociedade, no caminho de Bayou Road, entre as ruas de St. Claude e Tremé, vestidos de Grande Gala, para fim de celebrar o 12o aniversario desta sociedade.
A procissão sahirá do lugar acima mencionado ás 8 1/2 horas em ponto, e de lá marcharão pelas ruas mais principaes desta cidade, voltará outra vez ao lugar acima mencionado, [illegible]
O Snr Presidente espera que todos os membros estejão promptos no dito dia á hora indicada para a salida.
Por Ordem do Snr Presidente,
MANOEL B. AVELLAR, Secretario.
New Orleans 1o de Septembro de 1859.
1sep—3

Société Portugaise de Bienfaisance.
Les membres de cette société sont priés de se réunir dans leur salle, Chemin du Bayou, entre les rues St. Claude et Tremé, DIMANCHE, 4 du courant, à 7 heures du matin, avec toutes leurs insignes, afin de célébrer le onzième anniversaire de la société. Le cortège partira du Hall à 8 heures et demie et, après avoir parcouru les principales rues de la ville, reviendra au Hall où il sera servi une collation en l'honneur de l'anniversaire.
Le président espère que tous les membres seront ponctuels en cette occasion et prêts à se mettre en marche à l'heure indiquée.
Par ordre du président,
MANUEL B. AVELLAR, secrétaire.
Nlle-Orléans, 1er septembre 1859.
1sep—3

☞ Conformément à l'avis qui précède, le Grand-Maréchal et ses aides ont formé le programme suivant:
PROGRAMME.
1ère Division.
Grand Maréchal, Antonio Pereira et [illegible]
Henry Keener et Martin [illegible]
Corps de musiciens sous les ordres de Ch. Yarger.
Les jeunes membres avec de petits drapeaux.
Les Membres de la société.
Le Président et les officiers de la société.
Les Membres.
2me division.
Les Maréchals, Louis Baizer, A. Geipt et [illegible]
Corps de musiciens.
Visiteurs [illegible] portugais et américains, avec [illegible]
Les Membres.
3me Division.
Les Maréchals, J. Moreira, Philippe W. [illegible]
Membres nouveaux, portugais et américains.
Les Membres.
Le cortège se formera sur le Chemin du Bayou, (la droite s'appuyant sur la rue St Claude) et se rendra dans la rue de Chartres par la rue de l'Hôpital, [illegible] jusqu'à la rue de l'Esplanade, remontera la rue de l'Esplanade jusqu'à la rue de la Levée, descendra la rue de la Levée jusqu'à la rue Louisa, la rue Louisa jusqu'à la rue des Grands-Hommes, remontera la rue des Grands-Hommes jusqu'à la rue des Champs-Elysées, [illegible] remontera le Chemin du Bayou jusqu'à la maison de la société où il leur sera servi une collation.

Changement de domicile.
No 44, RUE St-CHARLES. No 44,
En face de l'Hôtel St-Charles.
B. PRADEL,
Fabricant d'instruments de Chirurgie et de Coutellerie,
BANDAGES ET APPAREILS ORTHOPÉDIQUES.
Seul dépôt, 44, rue St-Charles.
B. PRADEL,
44 Rue St-Charles, 44.
EN FACE DE L'HOTEL ST. CHARLES.
FABRICANT d'instruments de chirurgie, bandages, appareils orthopédiques, [illegible]
B. PRADEL, 44, rue St-Charles.

Charbon Anthracite.
Réduction de vingt pour cent.
[illegible]
SPENCER FIELD & CO.

A Vendre
Une petite goélette [illegible]

A VENDRE A L'AMIABLE.
UN TERRAIN de choix, [illegible]
S'adresser pour les termes et conditions chez QUETROUILLE & LANGARDIÈRE, [illegible]

VIN ROUGE—50 barriques vin rouge St-Julien; [illegible]
EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19 rue St-Louis

EAU-DE-VIE—150 futailles eau-de-vie, en quart [illegible]
EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19 rue St-Louis

VIN BLANC—25 barils vin blanc G. de Graves; [illegible]
EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19 rue St-Louis

SARDINES à l'huile—75 caisses sardines demi et quarts de boîtes, [illegible]
EUG. ROCHEREAU & CO, 17 et 19, rue St-Louis

Agendas! Agendas!! Agendas!!!
LE soussigné vient de recevoir par le steamer [illegible] un grand assortiment d'AGENDAS pour 1860, de formats et grandeurs différents et des fabriques suivantes: Clayton & Son, Francis & Loutrel, Riegles & Kellogg.
[illegible]
PAULIN DUREL, Stationer, imprimeur et relieur, 37, rue de Chartres.

PAULIN DUREL a reçu par les derniers arrivages [illegible]
PAULIN DUREL, Stationer, imprimeur et relieur, 37, rue de Chartres

LE soussigné a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle [illegible] ARTICLES DE BUREAUX, DE LIVRES EN BLANC, PAPIERS, [illegible]
PAULIN DUREL, Stationer, imprimeur et relieur, 37, rue de Chartres

HUILE de graine de lin—[illegible] W. P. VREDENBURGH & Co., 28 Vieille Levée.
QUININE—[illegible] W. P. VREDENBURGH & Co, 28 Vieille Levée.
SALPETRE—[illegible] W. P. VREDENBURGH & Co, 28 Vieille Levée.
VIN ROUGE de Bordeaux—150 barriques [illegible] W. P. VREDENBURGH & Co.
GENIEVRE de Hollande—[illegible] W. P. VREDENBURGH & Co.
EAUX-DE-VIE [illegible] W. P. VREDENBURGH & CO, 28 Vieille-Levée.

[illegible] DE SAVON
No 19, rue de Chartres.
NOUS avons récemment [illegible]
EUG. ROCHEREAU & CO., No 19, rue de Chartres.

ATTENTION
☞ Nous appelons l'attention du commerce sur la vente de 25,000 cigares de la Havane pour clore diverses factures, laquelle aura lieu, aujourd'hui, à 10 heures et demie, au magasin No 56, rue de la Vieille-Levée. Aussi: vins, provisions, liqueurs, etc., par Bernard Turpin, encanteur.

O∴ de la Nouv. Orléans, 2 septembre 1859, ère vul.∴
La R∴ L∴ la Persévérance No 2, [illegible]
Tous les F∴ M∴ en général sont invités à assister à cette tenue.
Par mandement de la Loge,
2 sept—1 P. LEMAIRE, Secrétaire.

BATAILLON D'ARTILLERIE D'ORLEANS.

TIR A LA CIBLE.
Le Bataillon prendra les armes le dimanche 4 septembre, à 6 heures précises du matin, tenue d'été, armement complet.
Réunion à l'Arsenal de l'Etat; la plus grande ponctualité est requise.
Par ordre du capitaine Pos Gomez, commandant,
1 sept—3 P. A. GOMEZ, Adjudant.

Installations de Gaz.
J. B. MONIÉ

Prévient le public que, de retour du Nord où il est allé faire ses achats, il offre en vente un assortiment complet de Lustres, Pendants, Brackets, du plus beau modèle, au plus juste prix. ☞ 200 douzaines de globes, nouveaux modèles.
Par autorisation de la Compagnie du gaz, il se charge, à prix très modéré, de la pose et installation des tuyaux.
No [illegible] Rue de Chartres [illegible]

Pistolets revolvers à 5 et 6 coups, de Lefaucheux.
LION & PINSARD,
54 et 56, anciens 22 et 24, encoignure Bienville,
VIENNENT de recevoir par le Sugar Samuel du Havre:
25 pistolets revolvers de Lefaucheux, petit calibre pour poche
25 ditto de gros calibre
Capsules à balle également de Lefaucheux
Reçu aussi par le Columbia, de New-York:
10 pistolets revolver de Colt, nouveau système
5 pistolets revolver d'Adams.
Constamment en magasin:
Un assortiment d'armes de Flobert, pistolets et carabines de salon, armes dites Monte-Christo.
Capsules à balle et à plomb, des deux calibres.
Un grand assortiment de poignards, couteaux de chasse et pistolets.

Pistolets et carabines de salon dits Monte-Christo.
REÇU et en vente chez Lion & Pinsard, 54 et 56, rue Royale, encoignure Bienville:
30 pistolets de salon, de Flobert, 6 et 9 millimètres, depuis $6
25 carabines même calibre
10 pistolets revolver système Flobert
—Aussi—
2 carabines de luxe, armes de choix, avec boîtes et accessoires
6 pistolets également avec boîtes
Reçu de New York:
10 colts revolvers, nouveau système
2 Adams do do
[illegible]

ARTICLES DE PECHE.
Avis aux pêcheurs.
LES soussignés viennent de recevoir par le Rose Wanter, de New York:
Un nouvel assortiment d'articles de pêche [illegible]
20,000 hameçons de Limerick de tous les numéros et de toutes les formes
[illegible]
Hameçons Yankee doodle
Cannes à pêche [illegible]
LION & PINSARD, 54 et 56 rue Royale, Encoignure Bienville.

Pour la rentrée des Classes,
A VENDRE CHEZ
C. LELIEVRE & Co.
170, rue Royale.
COURS DE LANGUE FRANÇAISE de Noël et Chapsal; [illegible]
COURS D'HISTOIRE du Bureau; [illegible]
COURS DE RHETORIQUE de Girard; [illegible]
COURS DE LITTERATURE de Villemain, [illegible]
Ainsi qu'un grand nombre d'ouvrages classiques [illegible]

UNE machine à raboter, de seconde main, à vendre [illegible]
BERNARD TURPIN, No 56 Vieille-Levée.
45 balles [illegible] BERNARD TURPIN, No 56 Vieille Levée.
30 [illegible] BERNARD TURPIN, No 56 Vieille Levée.
24 [illegible] BERNARD TURPIN, No 56 Vieille Levée.
[illegible] P. DUCONGE, 22 rue Chartres.
BROSSES à [illegible] P. DUCONGE.
A. T. WURTEMBERG.

Graines de santé du Dr Frank.
LES véritables graines de santé du Dr Frank [illegible]
J. P. DUCONGE, 22 rue Chartres.
BEURRE de Goshen—[illegible] J. J. HART & Co, Nos 77 & 79 rue Tchoupitoulas.
AMER DE HOSTETTER—[illegible] J. J. HART & Co, Nos 77 & 79 rue Tchoupitoulas.
MOUTARDE de Kentucky—[illegible] J. J. HART & Co, 77 et 79, rue Tchoupitoulas.
SUCRE—[illegible] J. J. HART & Co, 77 et 79, rue Tchoupitoulas.
EAU DE VIE de pêches et de pommes—[illegible] J. J. HART & Co, 77 et 79, rue Tchoupitoulas.
CIGARES de la Havane—[illegible] CRUZAT & WILSON, 38, rue la Commune.
LIMONS! LIMONS!—[illegible] FRANCO & VIOSCA Jr.
MACARONI, VERMICELLI, etc.—[illegible] FRANCO & VIOSCA Jr., 29 rue Conti.
HUILE! HUILE!—[illegible] FRANCO & VIOSCA Jr, 29 rue Conti.
AUX confiseurs, [illegible] FRANCO & VIOSCA Jr, 29, rue Conti.
1000 caisses vin rouge St-Julien, [illegible] FRANCO & VIOSCA Jr, 29, rue Conti.

Demande de professeurs.
[illegible]

HOTEL St LOUIS.
[illegible]

J. M. & JOHN H. HOLLAND, AVOCATS.
J. M. HOLLAND, NOTAIRE PUBLIC ET COMMISSAIRE DE L'ETAT DU TEXAS, Rue St-Charles, No 76.

Changement de magasin.
E. F. VALLS,
Marchand de cigares et de produits de la Havane, [illegible]

CONSERVATION DE LA CHEVELURE PAR LE CREOLE HAIR OIL
Préparé par E. [illegible], pharmacien, 97 RUE ROYALE.
[illegible] J. J. HART & Co, Nos 77 et 79, rue Tchoupitoulas.

☞ M. [illegible], de Manchester, devenu notre associé le 1er septembre 1859, notre nouvelle raison sociale sera PERRET, SCHUTE & BERTIERE.
1 sep—3 PERRET & BERTIERE.

Notice.
LES soussignés ont, ce jour, pris en société M. Edward Durrive Jeune.
EDWARD DURRIVE & Co.
Nlle-Orléans, 1er septembre 1859.

Avis de Société.
LES soussignés ont formé une société sous la raison de CRUZAT & WILSON, pour les affaires de commission en général, et les importations de produits de la Havane.
Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1859.
WILLIAM CRUZAT.
WM HENRY WILSON.
1sept—1m

LES soussignés ont, à partir de ce jour, formé une société sous la raison commerciale DROUET & GANUCHEAU pour le commerce en gros et en détail des produits de l'Ouest.
E. DROUET.
E. H. GANUCHEAU.
Nlle-Orléans, 1er septembre 1859. 1sept—1m

DROUET & GANUCHEAU,
MARCHANDS DE PRODUITS,
No 68, rue Poydras,
Entre Camp et Magazine,
New Orleans.
Toujours en magasin: Porc, lard, graisse, farine, whisky et jambons. 1er sept—1m

McCerren, Landry & Co.
ENCANTEURS, ESTIMATEURS et AGENTS en général pour la vente de propriétés foncières, esclaves, meubles, actions ou banques; ventes par ordre des gardiens du port, ventes de succession, chargements, forts de marchandises, etc, etc.
Ils s'occuperont spécialement de l'achat et de la vente de cotonneries et d'habitations sucrières.
Notre sieur Powell qui a une grande expérience dans le département des terres de l'Etat, s'occupera des réclamations de terres dans les Bureaux fonciers de la Louisiane et à Washington City.
Bureau et magasin d'encan, au Masonic Hall, à l'encoignure des rues St-Charles et Perdido.

A. CASSARD. F. NIGAUD.
A. CASSARD & Co.,
Marchands de Comestibles et de Produits,
No 33 rue Tchoupitoulas.
LES soussignés ont formé une société, sous la raison A. CASSARD & Co, pour les affaires de Grocerie et de Produits de l'Ouest en général, au magasin No 33, rue Tchoupitoulas. Ils sollicitent le patronage du commerce et du public.
A. CASSARD,
F. NIGAUD.
Nelle-Orléans, 1er septembre 1859. 1sep—1m

VINS D'ESPAGNE.
REÇU par le brick [illegible], de Barcelone:
25 barils vin de Xérès, supérieur
[illegible]
F. SANCHO, No 229, rue de la Vieille Levée, entre Dumaine et St Philippe

EN magasin et à vendre par le soussigné: [illegible]
F. SANCHO, No 229, rue Vieille Levée, entre Dumaine et St Philippe

WHISKY, brandy et gin—[illegible]
F. SANCHO, No 229, rue de la Vieille Levée, entre Dumaine et St Philippe

VINS de Xérès supérieur—[illegible] D'GRATIAA & Co, 20, rue de la Douane
COGNAC Planat & Co.—[illegible] D'GRATIAA & Co, 20, rue de la Douane
CHAMPAGNE [illegible] D'GRATIAA & Co, 20, rue de la Douane
CIGARES—[illegible] E. TROUGHOT, No 13, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée

Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane.
L'ASSEMBLÉE régulière mensuelle de cette société aura lieu dimanche prochain, 4 septembre 1859, à midi, dans la salle de la Perfecta Union, rue des Remparts, entre Dumaine et St-Philippe.
[illegible]
AUG. LAROSE, Secrétaire.

Institution de Mme Parent,
POUR LES DEMOISELLES,
à l'encoignure des rues Royale et Hopital.
LES classes recommenceront JEUDI, 1er septembre.
[illegible]

Institut Franklin.
Rue des Remparts,
entre Ursulines et Hôpital.
Dirigé par T. A. Wurtemberg.
QUELQUES personnes malveillantes ayant répandu le bruit que [illegible]
A. T. WURTEMBERG.

138 rue Royale.—A. CHOL—138 rue Royale
PAPIERS PEINTS.
Librairie française
CHANGEMENT DE DOMICILE
MONSIEUR ALFRED CHOL a l'honneur d'annoncer à ses clients et au public en général qu'il vient de transporter son magasin au coin des rues Royale et Toulouse.
[illegible]

INSTITUT St-CHARLES,
Pensionnat et Externat de Jeunes Demoiselles,
Dirigé par Mme MACE.
CETTE institution rouvrira ses classes le 1er septembre. [illegible]

T. BACHELIER,
Nos 26 et 28, rue des Ursulines,
Nouvelle-Orléans.

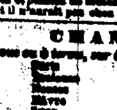

GRAINES nouvelles de jardinage et de fleurs, [illegible]

CHANGE
[illegible]
A vendre par G. CAVAROC & Co, 141 rue Royale.

Papiers peints! Papiers peints!
HENRY HABERT, successeur de [illegible], 109, rue de Chartres, [illegible]
AVIS AUX CONSTRUCTEURS DE MAISONS.
[illegible]
HENRY HABERT.

MARBRE—[illegible] LANATA FRERES, [illegible]
DIVERS—[illegible] vermouth Noilly Pratt & Co [illegible] X. LAMBERT, [illegible]
SAVON de Marseille—[illegible]

Nominations du parti Américain.

ELECTION DU 7 NOVEMBRE 1859.

Contrôleur.........J. E. SOULIGNY.
[illegible]

GREFFIERS DES COURS.
Cour du 1er District—M. TREPAGNIER.
2me ,, P. B. WILTZ.
3me ,, R. TOLEDANO.
4me ,, J. O. CHALON.
5me ,, F. WHITE.
6me ,, ISAAC N. PHILLIPS.

COLLECTEURS DES TAXES D'ETAT.
Premier District—THOS. ASKEW.
2me JOS. HERNANDEZ.
3me [illegible]
4me W. H. [illegible]
Algiers ....HYPOLITE FORTIER.

ASSESSEURS DE L'ETAT.
Premier District—P. F. TRINCHARD.
2me [illegible]
3me F. A. BOULET.
4me J. A. WATKINS.
Algiers ....T. E. [illegible]

JUSTICES DE PAIX.
Premier District—A. G. BRICE.
2me B. F. MITCHELL.
3me A. [illegible]
4me E. MOREL.
5me E. DUQUERCRON.
6me A. FORTIER.
7me J. A. BARRETT.

CONSTABLES.
Premier Cour de Justice—J. B. HOUGHTON.
2me W. H. WATERS.
3me SAML. HAMILTON.
4me GUSTAVE CALONGNE.
5me LOUIS POWERS.
6me C. V. BENARD.
7me E. L. NEWLAND.

CANDIDATS.

OSCAR DONNET,
Candidat à la place de
Greffier de la Cinquième Cour de District.
Election le 7 novembre prochain.

E. E. SCHLUTIUS,
Candidat à la place de Connétable du [illegible] Juge de Paix.
L'élection a lieu le 7 novembre 1859.

Candidat pour le Congrès.
Nous sommes autorisés à annoncer M. LAWRENCE D. NICHOLLS comme candidat pour représenter au Congrès le Deuxième District de la Louisiane. 23 août—

A Louer.
A partir du 1er octobre prochain, la maison à deux étages, [illegible] des rues Bourbon et Quartier, avec installation de gaz, [illegible] et arrière-cour.
☞ S'adresser sur les lieux, ou rue Bienville, No 84.

AVIS.
PENDANT mon absence temporaire, Monsieur [illegible] est porteur de ma procuration générale.
[illegible]
Nouvelle-Orléans, le 31 août 1859.
A. OSCRIN.

Compagnie d'Assurance de l'Etat de la Louisiane.
Bureau, No 26, rue du Camp.
[illegible]
E. GANUCHEAU, Président.

SUCCESSION DE PIERRE RIVIERE.
TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de Pierre Rivière, [illegible]
E. TOURNE.

Changement de Local.
LE COLLEGE COMMERCIAL DE DOLBEAR
A été transporté
DANS LA GRANDE BATISSE EN PIERRE
Connue sous le nom de
"Story Building",
[illegible] Camp et Commune.
[illegible]

$25 de récompense.
Parti de chez madame Vve [illegible], le nègre FELIX, [illegible]

Demande de teneur de livres.
ON demande un excellent teneur de livres [illegible]

Compagnie d'Assurance de l'Etat de la Louisiane.
BUREAU No 26, RUE DU CAMP.
CAPITAL..............$300,000.
Directeurs.
[illegible]
E. Ganucheau.
[illegible]
E. GANUCHEAU, Président.

Bureaux à louer.
DEUX grands bureaux [illegible]

AU BON MARCHE.
MAISON E. GUITTARD,
Encoignure Ste Anne et Royale.
INDIENNE ANGLAISE........16 cts la verge.
JACONAS FRANÇAIS........20 cts do
BATISTE PUR FIL, imprimée 20 cts do
TOILE DU NORD........20 cts do
ORGANDIS FRANÇAIS........20 cts do
MALAKOFF, [illegible]

PAPIERS PEINTS
Aux Propriétaires et Entrepreneurs
EMILE CHOPIN, colleur de papiers peints, [illegible]

Nouveau Directory de Gardner pour 1860.
LE soussigné annonce aux citoyens de la Nouvelle-Orléans [illegible]
CHARLES GARDNER.

Demande d'esclaves.
ON désire acheter des esclaves, hommes, femmes, [illegible]

Avis de Société.
LES soussignés ont formé une société sous la raison McCERREN, LANDRY & Co, pour les affaires d'encan et de commission en général.
D. W. McCERREN,
J. G. LANDRY,
A. J. POWELL.
Nouvelle-Orléans, 1 août 1859.
[illegible]

Vétérinaire et Maréchal Ferrant.
RUE D'ENGHIEN No 8.
JEAN CASSOU annonce au public [illegible]

JAMES H. PUTNAM,
Autrefois de la maison Hall, Rodd & Putnam,
FACTEUR DE COTON ET DE SUCRE, [illegible]

TABAC—[illegible]

Avis.
J'AI constitué MM. Augustin & Thibaud [illegible] FABRIQUE DE CHAUX CARONDELET.
ULGER LAUVE.
AUGUSTIN & THIBAUD.

Brodequins Russett.
100 caisses brodequins Russett, [illegible]

Demande d'associé.
ON demande un associé [illegible]

MAILLOT & SON,
[illegible], rue du Magasin, [illegible]
X. LAMBERT, [illegible]

Liste des Lettres françaises

RESTANT ANNONCÉES DE LA POSTE LE 2 SEPTEMBRE 1859.

[illegible]

Changement de domicile
MAISON J. FLEURY & Co.
SUCCESSEURS
[illegible]
NOUS avons l'honneur d'informer nos nombreux clients, [illegible]
J. FLEURY & Co.

Dissolution de Société.
M. [illegible]

Formation de Société.
LES soussignés [illegible]
JUSTIN CASSBERGUE & CO.
[illegible]

MAGASIN
D'ARTICLES DE MENAGE
A BON MARCHE ET A PRIX FIXE.
[illegible]
JUSTIN CASSBERGUE & CO.

Justin Cassbergue & Co.
MANUFACTURES [illegible]

Magasin de Cigares No Plus Ultra.
[illegible]

Demande de nègres.
[illegible]
BRANDIN & GIRAUD, 44 Vieille Levée.

VERMOUTH, [illegible]
BRANDIN & GIRAUD, 44 Vieille Levée.

EN magasin [illegible]

MAISONVILLE [illegible]

CHAMPAGNE—[illegible]